VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 78

SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION LIRE ET FAIRE LIRE - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS LAÏQUES DU PUY-DE-DOME

« Lire et Faire Lire » est un programme national appelant des bénévoles âgés de plus de cinquante ans à transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. Les lecteurs bénévoles ont pour mission de lire des histoires à des groupes de 2 à 6 enfants volontaires. Ce programme est porté par la Ligue de l'enseignement au sein de la Fédération départementale des Associations Laïques du Puy-De-Dôme (FAL 63), et l'Union Nationale des Associations Familiales ; il est par ailleurs soutenu par le ministère de l'Éducation nationale.

Dans le cadre de ce programme national de développement du plaisir de la lecture à l'école et de la solidarité intergénérationnelle, la Ligue de l'enseignement du Puy-De-Dôme et la Ville s'associent pour continuer à proposer cette action aux élèves des écoles primaires de la Ville, tant sur les temps scolaires que périscolaires. Les modalités d'intervention sur les temps périscolaires sont définies par une convention intervenue en 2018, pour une durée de 3 ans.

De plus, « Lire et Faire Lire » propose de mettre en œuvre une action de lecture spécifique pour les élèves des écoles maternelles durant le temps d'accueil après la classe. Leur intervention sera construite en liaison avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Afin de développer cette action dans le scolaire et le périscolaire, une subvention de 2 000 € est sollicitée auprès de la Ville.

Considérant l'intérêt de cette action pour les élèves clermontois tant sur les plans culturels, éducatifs que par les échanges intergénérationnels, il est proposé, en accord avec votre commission, d'accorder, en 2019, une subvention de 2 000 € pour l'opération « Lire et Faire Lire » à la Ligue de l'Enseignement.

Les crédits sont inscrits au budget 2019 (Chapitre 65 – Fonction 422 – Nature 6574 – Service 101).

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 01 JUIL. 2019

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de l'éducation,
de l'enfance et de la petite enfance

Cécile AUDET

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA